



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 943-26

« Règlement concernant l'exercice du droit de préemption »

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ▪ Avis de motion : | 10 mars 2026 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 10 mars 2026 |
| ▪ Adoption du règlement : | 17 mars 2026 |

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 mars 2026

Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière